



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E80318

VALABLE JUSQU'AU 03/06/2026

ÉDITÉ LE

09/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/07/2007

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 16/10/2025
10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX

Siret : 499 273 258 00040

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 7158431

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP F18540C

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP F18540C

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : NOGUEIRA

1173 LA BOREE
5 ZONE D'ACTIVITES
33112 SAINT-LAURENT-MEDOC

Téléphone : 05 57 88 18 22

Fax :

Portable : 06 21 08 13 35

Site Internet : www.nogueira.fr/

E-mail : nogueira.eurl@gmail.com

Responsabilité légale :

AXMA . PRÉSIDENT / ESTANOVE ARNAULT PRÉSIDENT / ESTANOVE ARNAULT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4131 PROB	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	03/10/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	28/03/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	25/09/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	12/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	25/09/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	25/09/2024
o Ventilation mécanique	12/06/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	03/10/2024
o Isolation des combles perdus	03/10/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.